



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 59715

Texte de la question

M. Yves Dauge attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les difficultés rencontrées par les étudiants français ayant effectué leurs études dans un pays européen. Au moment où l'Europe est prête à vivre dès 2002 l'union dans tous les domaines, il lui demande d'expliquer pourquoi les étudiants ayant obtenu, par exemple, leur diplôme d'orthophoniste en Belgique doivent attendre parfois un an avant que la direction générale de la santé ne leur délivre une équivalence afin d'exercer en France. Il lui demande d'étudier la possibilité de mettre en place un système efficace pour que les nouveaux diplômés puissent intégrer rapidement un emploi à la fin de leur cursus scolaire et ce sans discrimination selon le pays d'origine d'obtention du diplôme.

Données clés

Auteur : [M. Yves Dauge](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59715

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 avril 2001, page 2062

Question retirée le : 1er octobre 2001 (Fin de mandat)